- Écouter les consignes de sécurité.
- Suivre son plan d'urgence.
- Prendre sa trousse d'urgence.
- **S'assurer** de sa propre sécurité avant de venir en aide aux autres.

UNE TROUSSE D'URGENCE pour assurer son autonomie pendant 72H



Médicaments sur

ordonnance, matériel

médical si nécessaire

(pour attirer l'attention)

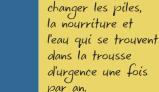
- Facile à transporter
- Stockée dans un endroit facile d'accès et connu de chaque membre de la famille
- Contenant :
- Eau
- Aliments non périssables
- Lampe de poche à manivelle ou à piles
- Radio à manivelle ou à piles
- Doubles des clés de la voiture et la maison
- Argent
- Documents importants de la famille (copies des pièces d'identité, assurance...)
- Photos des membres de la famille

- Copie du Plan d'urgence (voir au dos), coordonnées importantes
- Bougies et allumettes ou briquet

- Désinfectant pour les mains, papier hygiénique
- Équipement et aliments pour nourrissons



- Comprimés pour purification de l'eau
- Couvertures
- Trousse de premiers soins
- Articles de toilette



PENSER À :

Couteau

Sifflet

• Chargeur pour téléphone mobile

UN PLAN D'URGENCE efficace réalisé en 20 min



Pour prendre les mesures appropriées en cas d'urgence :

EN AMONT:

- Définir une zone refuge dans la maison avec une sortie possible.
- Désigner un lieu de rassemblement sûr en dehors du fover.
- Identifier l'emplacement du compteur électrique et la vanne de gaz.

- Identifier les routes d'évacuation.
- Planifier une solution pour les animaux de compagnie en cas d'évacuation.
- Lister les coordonnées utiles (secours, personne ressource, famille, voisin, médecins, assurance).

PENSER À

- faire des copies du plan et les conserver dans son véhicule et à son lieu de travail.
- conserver une version électronique dans son ordinateur.
- mettre à jour le plan d'urgence tous les ans (programmer un rappel automatique).

CONTACTS UTILES

Secours

Sapeurs-pompiers

15 SAMU

17 Gendarmerie

112 N° d'urgence Europe

Météo France

3250 (0.34€/mn)

www.meteofrance.com/ vigilance

Vigicrues

www.vigicrues.gouv.fr

Risques majeurs

www.risques.gouv.fr

Préfecture de l'Aude

www.aude.gouv.fr

État des routes

www.inforoute11.fr

SMMAR

Pépartement de l'Aude Allée Raymond Courrières 11855 CARCASSONNE Cedex 09

















ET VOUS, QUE FAITES-VOUS POUR VOUS PROTÉGER DES

inondations?

La **gestion du risque** en 4 phases





LA GESTION DU RISQUE en 4 phases

PHASE 1

PRÉVENTION:

S'INFORMER ET S'ORGANISER

- S'informer sur le risque, sa fréquence et son importance (Mairie, Préfecture, services de l'État).
- Préparer un plan d'urgence pour savoir que faire au sein du foyer. (voir au dos)
- Préparer une trousse d'urgence pour assurer son autonomie pendant 72h. (voir au dos)
- Désigner une personne à l'extérieur de votre zone pour communiquer en cas d'urgence.
- Garder les documents importants (actes naissance, passeports, testaments, assurances, finances, ...) à l'étage ou dans des contenants imperméables et en faire une sauvegarde informatique.
- Placer les produits toxiques en hauteur.
- S'équiper d'un téléphone filaire.
- Se munir d'une radio à piles, d'une lampe torche, de piles de rechanges et de bougies.
- Faire une réserve d'eau potable et d'aliments.
- S'équiper de "batardeaux" (planches en bois ou en métal glissées dans des rails devant les portes et ouvertures).
- Prévoir les moyens de surélever le mobilier ou de le monter à l'étage.
- Installer une pompe dans le sous-sol.
- Équiper de clapets anti-retour les réseaux d'évacuation des eaux.
- Intégrer le risque inondation dans la construction de son habitation (matériaux hydrofuges...).
- Se rapprocher des voisins vulnérables (personnes âgées, handicapées...)

'AI FRTF

PROTECTION:

- Appliquer son plan d'urgence.
- Se tenir informé de l'évolution de la situation (radio. internet. mairie).
- Être attentif aux messages d'alerte (sonores, téléphoniques...).
- Prévoir la mise en sûreté des véhicules. si elle est possible et non risquée.
- Fermer les portes et les fenêtres, soupiraux, aérations.
- Placer les « batardeaux » devant les ouvertures.
- Mettre hors d'eau les objets de valeur.
- Éviter tout déplacement en voiture ou à pied.



PHASE 3

PENDANT

PROTECTION DES BIENS ET SÉCURITÉ **DES PERSONNES:** LES GESTES ESSENTIELS

- **S'informer** via internet et la radio
- Garder sa trousse d'urgence à portée de main.
- Respecter les consignes qui sont données et attendre le signal de fin d'alerte pour sortir.
- Couper l'électricité et le gaz pour éviter l'électrocution ou l'explosion.
- Ne pas s'engager à pied ou en voiture sur une voie immergée. Dès 20 cm d'eau, un véhicule peut être emporté. Si les enfants sont à l'école : ils sont en sécurité. Ne pas prendre de risques pour aller les chercher.



• Ne pas téléphoner, libérer les lignes pour les secours.

Ne pas s'engager dans un parking souterrain.

• Ne pas consommer l'eau du robinet.



N'entreprendre une évacuation que si l'on en recoit l'ordre des autorités ou si l'on y est forcé par la crue.

- EN CAS D'ÉVACUATION :
- Suivre les conseils des sauveteurs.
- Emporter sa trousse d'urgence.
- Prendre ses papiers d'identité. sa carte vitale.
- Si possible fermer les bâtiments.
- Signaler son départ et sa destination à ses proches.
- Être très prudent, respecter les déviations mises en place.

ÉVALUATION DES DÉGÂTS, CONSTATS, ... BILAN

- Attendre les consignes des autorités pour sortir ou regagner sa maison.
- **S'assurer** de l'intégrité de la structure de l'habitation.
- Aérer et désinfecter les pièces.
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche et sécurisée par un professionnel
- Chauffer dès que possible.



- S'assurer que l'eau du robinet soit potable (mairie) avant de la consommer.
- Faire l'inventaire des dommages : photographier les dégâts.
- Communiquer les dommages à son assurance et sa mairie.
- Signaler tout élément suspect aux autorités.
- Participer à des actions collectives d'entraide.

